

N°26-N

**Arrêté complétant la liste des correcteurs des épreuves orales d'admission
du concours d'accès au grade de Gardien brigadier de police municipale -
Session 2025**

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-397 du 24 mars 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2017-685 du 28 avril 2017 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu l'arrêté n°24-KU du 7 septembre 2024 portant ouverture du concours d'accès au grade de gardien brigadier de police municipale - Session 2025,

Vu l'arrêté n°25-CE du 11 avril 2025 fixant la composition du jury du concours d'accès au grade de gardien brigadier de police municipale – Session 2025,

Vu l'arrêté n°25-HC du 6 septembre 2025 fixant la liste des candidats admissibles au concours d'accès au grade de Gardien Brigadier de Police Municipale - Session 2025,

Vu l'arrêté n°25-JY du 29 novembre 2025 fixant les dates et les lieux des épreuves orales d'admission du concours d'accès au grade de gardien brigadier de police municipale – Session 2025,

Vu l'arrêté n°25-LQ du 5 janvier 2026 fixant la liste des correcteurs des épreuves orales d'admission du concours d'accès au grade de Gardien brigadier de police municipale - Session 2025,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Arrête**Article 1 : Liste des correcteurs des épreuves orales obligatoires d'entretien**

La liste des correcteurs pour les épreuves orales obligatoires d'entretien est complétée comme suit :

- M. Juan-Pablo ARCE, Administrateur suppléant du CDG31, Maire-Adjoint de Ramonville Saint Agne ;
- M. Emmanuel AUGER, Directeur de Cabinet au sein d'une communauté d'agglomération ;
- Mme Céline COULY-FEIX, Conseillère municipale de Saint-Thomas, Directrice du conservatoire de musique d'une commune ;
- M. Christophe COUSINIE, Chef de service de Police Municipale au sein d'une commune ;
- M. Paul CANEVESE, Conseiller municipal auprès de la commune de Villefranche de Lauragais, Directeur Général des Services d'une commune ;
- Mme Catherine GAVEN, Maire de Belbèze-de-Lauragais ;
- Mme Caroline HONVAULT, Conseillère départementale, Conseillère municipale de Toulouse ;
- Mme Pierrette JARNOLE, Administratrice du CDG31, Maire de Saint-Pierre ;
- Mme Nicole MARTIN, Maire de Ricaud ;
- M. Nicolas SANCHETTE, Directeur de Pôle Voirie d'une communauté de communes ;
- Mme Virginie SENCHOU, DRH d'une commune.

Article 2 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est en outre publié sur le site internet du CDG31



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ